

FICHE FORMATION

N° d'activité
4325P004025

DIPLÔME D'ASSISTANT DE RÉGULATION MÉDICALE (N°RNCP : 38448)

[RNCP38448 - Assistant de régulation médicale - France Compétences \(francecompetences.fr/\)](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038793144/)

Informations pratiques

• **Durée** : une année scolaire (de septembre à juillet) – 1470 heures.
Formation hybride.

• **Lieu** :
IFPS du CHU de BESANÇON
44 Chemin du Sanatorium
25000 BESANÇON.
*Déménagement aux Hauts-du-Chazal
(automne 2024 à préciser)*

• **Capacité d'accueil** : 15 places.

• **Dates** :
Du 02/09/24 au 18/07/25.

• **Certification de la formation** :
Diplôme d'assistant de régulation médicale.

• **Indicateurs de résultats** :
/ *Nouvelle formation à compter de
septembre 2023.*

• **Tarif : 8 000 €**
Gratuité pour les formations initiales.
Possibilité de prise en charge pour la formation continue (employeur, pôle-emploi, OPCO).
Formation éligible au CPF

• **Hébergement (Tilleroyes)** :
Néant.

• **Restauration (Tilleroyes)** :
Self sur site avec paiement uniquement par carte bancaire.

• **Stationnement (Tilleroyes)** :
Parking gratuit de 200 places.

• **Pour venir à l'institut (Tilleroyes)** :
Ginko Bus ligne 9 Tilleroyes, arrêt « La Chênaie ».

Renseignements et inscriptions

Secrétariat de la formation ARM :

Manon SUEUR

☎ 03.81.41.50.10

@ : ecole-cadres@chu-besancon.fr

Site internet CHUB

<https://www.chu-besancon.fr/>

Référentiel de formation : arrêté du 19 juillet 2019 relatif à la formation conduisant au diplôme d'assistant de régulation médicale et à l'agrément des centres de formation d'assistant de régulation médicale

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038793144/>

Objectifs de la formation

Dans un centre régulant les appels d'urgence médicale (SAMU – Centres 15), l'assistant de régulation médicale (ARM) :

- participe à l'acte de régulation médicale sous la responsabilité du médecin régulateur, avec lequel il travaille en étroite collaboration ;
- accueille, écoute et analyse chaque appel dans les plus brefs délais et procède à leur hiérarchisation par un interrogatoire précis et dirigé ;
- mobilise les moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision du médecin régulateur ;
- vient en appui dans la gestion des moyens mis en œuvre en situation sanitaire exceptionnelle ;
- saisit des informations en temps réel sur un logiciel informatique spécifique ;
- maîtrise les outils informatiques et téléphoniques (téléphonie, informatique et radiocommunication) et assure la maintenance des matériels.

Le projet de formation repose sur une approche réaliste, pragmatique et interprofessionnelle, afin de favoriser l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des missions de l'ARM.

Pour obtenir le diplôme d'ARM, il est nécessaire de valider la totalité des blocs de compétences.

Prérequis nécessaires pour intégrer la formation

Peuvent être admis à effectuer la formation conduisant à la délivrance du diplôme d'ARM les ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, titulaires du baccalauréat ou d'une attestation d'équivalence, ou d'un titre ou diplôme de niveau 4, ou justifiant de trois ans d'expérience professionnelle à temps plein.

Contenu et durée

La formation dure 46 semaines (elle débute le premier lundi de septembre). Elle comporte 1470 heures d'enseignement, sur la base de 35 heures par semaine, dont 735 heures de formation théorique et 735 heures de formation pratique (stages) et 4 semaines de congés. Il s'agit d'une formation en alternance.

La formation d'ARM est répartie en quatre blocs de compétences, dont l'enseignement à l'institut se déroule sur 21 semaines :

Bloc de compétences 1 : traitement d'un appel dans le cadre du SAMU C15.

Module 1.a : rôle et cadre d'exercice de l'ARM.

Module 1.b : la situation d'urgence.

Module 1.c : communication et gestion des réactions comportementales.

Bloc de compétences 2 : mobilisation et suivi des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale.

Module 2.a : parcours patient et ressources associées.

Module 2.b : les moyens opérationnels liés au traitement de la demande.

Bloc de compétences 3 : traitement des informations associées à la régulation, la qualité, la sécurité et à la vie du service.

Module 3.a : traitement des informations et informatique.

Module 3.b : qualité-sécurité-gestion des risques.

Bloc de compétences 4 : appui à la gestion des moyens lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours, en situation dégradée et en situation sanitaire exceptionnelle.

Module 4.a : gestion des moyens en situation exceptionnelle.

Module 4.b : communication, comportement et traitement des informations en situation exceptionnelle.

La formation pratique, d'une durée totale de 21 semaines, comprend des stages de découverte et des stages métiers, réalisés au cœur de la région Bourgogne Franche-Comté, mais également dans d'autres régions. Ils constituent des temps privilégiés pour observer, mobiliser les connaissances en situation, analyser, rechercher des réponses, proposer et réaliser des activités professionnelles.

Les stages de découverte représentent 5 semaines et sont réalisés dans différents lieux dans le département du Doubs, au sein de la région Bourgogne – Franche-Comté et au niveau national :

- Un centre de réception et de régulation des appels installé dans un service d'aide médicale urgente – 1 semaine.
- Une structure mobile d'urgence et de réanimation en lien avec un service d'accueil des urgences – 1 semaine.
- Un établissement de santé, public ou privé – 1 semaine (dont 2 jours en santé mentale).
- Un établissement médico-social, public ou privé – 2 à 3 jours.
- Une structure agréée, publique ou privée, réalisant des transports de malades, blessés et parturientes – 2 à 3 jours.
- Des structures institutionnelles recevant des appels d'urgence et des structures privées recevant des appels – 1 semaine.

En option, il y a possibilité d'effectuer un stage en Suisse francophone pour découvrir une autre dimension de l'exercice du métier d'ARM et des pratiques internationales.

Les stages métiers sont organisés sur un total de seize semaines :

- 15 semaines dans un minimum de deux centres de réception et de régulation des appels installés dans les SAMU et traitant chacun au moins 40 000 dossiers de régulation médicale par an, dont au moins un stage de 8 semaines dans un SAMU traitant plus de 80 000 dossiers de régulation médicale par an.
- 1 semaine de stage d'approfondissement réalisé au cours des trois derniers mois de formation, au cours de laquelle il est envisagé que l'étudiant occupe une fonction d'ARM et réalise en totalité les activités dédiées, tout en étant tutoré par un ARM expérimenté.

Modalités et délais d'admission

À l'IFPS de Besançon, le diplôme d'ARM peut être obtenu par les voies suivantes :

- 1°) la formation initiale ;
- 2°) la formation professionnelle continue ;
- 3°) la validation des acquis de l'expérience professionnelle.

Formation initiale et formation professionnelle continue :

Les candidats déposent leur dossier d'inscription entre le 12 février et le 17 mai 2024. Celui-ci est téléchargeable au niveau du site Internet des concours et des sélections de l'IFPS

<https://www.chu-besancon.fr/formation-emploi/la-formation-paramedicale-lifps/selections-ifps.html>

L'épreuve de sélection est organisée par l'Unité Transversale Concours, en lien avec l'Unité de Formation ARM ; celle-ci est effectuée par un jury sur la base d'un dossier et d'un entretien d'une durée de 20 minutes, individuel, permettant d'apprécier la motivation et les aptitudes des candidats.

Validation des acquis de l'expérience (VAE) professionnelle :

Les candidats adressent à l'Unité de Formation (UF) ARM une demande de recevabilité (livret 1) accompagnée le cas échéant des attestations d'activités salariées ou bénévoles. Si la demande de recevabilité est favorable, les candidats adressent ensuite à l'UF ARM le livret 2 de présentation de leurs acquis de l'expérience, avec les éventuels justificatifs.

L'évaluation des compétences acquises et non acquises par le candidat est assurée par un jury sur la base du dossier complet renseigné par le candidat, au cours d'un entretien d'une durée d'une heure portant sur les activités réalisées lors de son parcours professionnel.

Cette évaluation porte sur l'ensemble des compétences requises pour l'obtention du diplôme d'ARM. À l'issue de l'évaluation, le jury d'évaluation propose la validation partielle ou totale des blocs de compétence.

Stratégies et suivi pédagogiques

Des méthodes pédagogiques :

- Actives qui permettent à l'élève d'être acteur de sa formation (cours associant apports de connaissances et exercices, retours d'expériences, travaux de groupe...).
- Innovantes, dont la simulation et les visioconférences.

Un suivi pédagogique personnalisé qui permet à l'élève :

- D'identifier ses besoins de formation en regard de ses ressources et des capacités à développer.
- De donner du sens à son projet, à ses apprentissages, à ses actions.
- De construire son parcours de stage.

Une pratique réflexive, clé du développement des compétences, centrée sur l'analyse de situations professionnelles vécues ou observées.

Une dynamique d'enseignement en interprofessionnalité : enseignements mutualisés en intra-IFPS (avec des élèves et des étudiants de différentes formations).

Une qualité de vie en formation : les étudiants bénéficient d'une facilité d'occupation des locaux et d'utilisation du matériel pédagogique entre les heures d'enseignement planifiés, afin d'optimiser leur apprentissage et d'encourager le travail en commun.

Une collaboration étroite avec les professionnels du terrain.

Modalités d'évaluation

Blocs de compétences & stages	Modules	Modalités d'évaluation
<u>Bloc de compétences 1</u> : traitement d'un appel dans le cadre du SAMU C15.	Module 1.a : rôle et cadre d'exercice de l'ARM.	Évaluation des connaissances pour les modules 1.a et 1.b.
	Module 1.b : la situation d'urgence.	Une étude de cas et une mise en situation simulée permettant l'évaluation de l'ensemble des critères. Évaluation des compétences en stage. AFGSU de niveau 2.
	Module 1.c : communication et gestion des réactions comportementales.	
<u>Bloc de compétences 2</u> : mobilisation et suivi des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale.	Module 2.a : parcours patient et ressources associées.	Évaluation des compétences en milieu professionnel en situation réelle et simulée.
	Module 2.b : les moyens opérationnels liés au traitement de la demande.	
<u>Bloc de compétences 3</u> : traitement des informations associées à la régulation, la qualité, la sécurité et à la vie du service.	Module 3.a : traitement des informations et informatique.	Évaluation des compétences en milieu professionnel en situation réelle et simulée.
	Module 3.b : qualité-sécurité-gestion des risques.	Étude de cas avec application de procédure en cas d'événement indésirable. Évaluation des compétences en stage.
<u>Bloc de compétences 4</u> : appui à la gestion des moyens lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours, en situation dégradée et en situation sanitaire exceptionnelle.	Module 4.a : gestion des moyens en situation exceptionnelle.	Mise en situation simulée permettant l'évaluation sur l'ensemble des critères. Évaluation des compétences en stage.
	Module 4.b : communication, comportement et traitement des informations en situation exceptionnelle.	
Stages de découverte et métier.		Évaluation des compétences acquises sur la base des critères du livret de stage.

Pour valider un module de formation, l'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt.

Le diplôme d'ARM s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique.

Blocs de compétences – Équivalence – Passerelles à l'entrée en formation

Équivalence : aucune.

Suite de parcours, passerelles et débouchés

Perspectives d'évolution de carrière : superviseur dans un centre régulant des appels d'urgence médicale (SAMU – C15) ou coordinateur ambulancier (gestion de flotte).

Débouchés : exercice professionnel dans des centres régulant des appels d'urgence médicale (SAMU – C15 et Service d'Accès aux Soins [SAS]) ou au niveau d'une plateforme de rapatriement sanitaire ou dans le cadre de la régulation de la permanence des soins.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les élèves en situation de handicap compatible avec la formation et l'exercice de leur futur métier, peuvent bénéficier d'un accompagnement, d'aménagements ou d'une orientation spécifique.

Pour plus de renseignements sur l'accès à la formation, vous pouvez contacter la responsable des référents handicap :

Bénédicte GOUNAND

☎ 03.81.41.51.75 - @ : bgounand@chu-besancon.fr

L'IFPS en quelques mots...

Depuis 2011, les neuf filières de formation du CHU de Besançon ont été regroupées dans un même institut de formation.

L'IFPS dispense ainsi les formations préparant à 10 métiers :

- Aide-soignant (diplôme d'État)
- Ambulancier (diplôme d'État)
- Auxiliaire ambulancier (attestation de formation)
- Assistant de Régulation Médicale (diplôme)
- Auxiliaire de puériculture (diplôme d'État)
- Cadre de santé (diplôme)
- Infirmier (diplôme d'État et grade de licence)
- Infirmier anesthésiste (diplôme d'État et grade de master)
- Infirmier de bloc opératoire (diplôme d'État et grade de master)
- Puériculteur (diplôme d'État)

Fondements du projet pédagogique

L'institut propose un dispositif de formation qui crée et renforce l'inter professionnalité dans la formation des futurs professionnels de santé.

Ainsi, un nombre certain d'enseignements sont mutualisés entre plusieurs formations et donnent vie à la philosophie de l'IFPS « mieux se connaître pour mieux se reconnaître et collaborer ».

Ce dispositif de formation novateur du « travailler ensemble » suppose de privilégier la mise en commun de valeurs, le partage des savoirs et l'efficacité collective pour donner du sens aux pratiques quotidiennes :

- Promotion d'une approche humaniste et éthique des soins et des activités de formation par des valeurs personnelles et professionnelles partagées en inter professionnalité et dans la prise en compte des compétences métiers,
- Ancrage sur des valeurs républicaines et des valeurs et principes qui constituent le fondement des pratiques de formation tels, le respect, l'autonomie, la responsabilité, le travail en équipe, le devoir de qualité,
- Positionnement de l'apprenant au cœur du dispositif par une philosophie basée sur le socioconstructivisme.